



IN **FO** FLASH

Cadres de santé



4 décembre 2014, l'élection syndicale

Lors du CSFPE (Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat) du 5 novembre dernier, a été présenté un projet de décret portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux civils du ministère de la défense.

Ce projet vise à transposer au corps des cadres de santé civils du ministère de la défense la réforme statutaire et indiciaire mise en œuvre par les décrets n° 2012-1465 et n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 pour le corps homologue de la fonction publique hospitalière.

Pour : CGC, FO UNSA, CFDT, CFTC
 Contre : CGT, FSU,
 Abstention : Solidaires

COMMENTAIRE FO

FO considère que malgré l'ambiguïté sur la question du service actif, ce texte va dans le bon sens pour les agents.

FO DEFENSE rappelle qu'il est important que le service de santé des armées fasse pour 2015 de l'avancement en « cadres supérieurs de santé ».

FO a donc voté POUR ce texte.

Paris, le 20 novembre 2014